



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 040	MOBILISATION POUR FAIRE FACE À DES CAS DE COVID-19 PARMI LES HABITANTS - PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE	30.09.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information 2024-037 datée du 16 septembre 2024, des habitants de l'unité de vie protégée « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du Bâtiment B, ont été déclarés positifs à la COVID-19.

Depuis cette date, d'autres habitants de l'Unité de vie protégée « Les Amaryllis » ont été touchés par ce virus et plusieurs habitants des autres Unités de vie de la Résidence DEBROU, notamment l'unité de vie « Les Cèllets » 2^{ème} étage du Bâtiment A, ont également été déclarés positifs à la COVID -19, portant le nombre total de personnes atteintes à 29, au lundi 30 septembre 2024.

Immédiatement, ces habitants ont été isolés au sein de leur logement et leurs familles ont été avisées. Je vous informe qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

À ce jour, 15 habitants ont vu leur isolement levé à l'échéance des 7 jours de positivité et après avis médical.

De façon parallèle, j'ai également été avisé que plusieurs personnels de soins avaient été déclarés positifs à la COVID-19, ce qui génère de l'absentéisme qui désorganise les services et pénalise la prise en soins optimale des habitants.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, lundi 30 septembre 2024 :

Au sein de la Résidence DEBROU :

- 1- **Le port du masque chirurgical est de nouveau OBLIGATOIRE, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les personnes présentes au sein de la Résidence DEBROU : personnels, intervenants extérieurs, visiteurs. Seuls les habitants sont dispensés du port du masque.**

J'ai pris connaissance que la question de cette mesure de précaution et de prévention est contestée par une famille.

Pour assurer une totale transparence, je vous informe solliciter l'avis des représentants du CVS (Conseil de la Vie Sociale) et des représentants du personnel. Ce point sera ainsi présenté aux ordres du jour des prochaines instances : Comité Social d'Établissement, Conseil de la Vie sociale et Conseil d'Administration. J'invite toutes les familles et les habitants à venir en débattre lors du Conseil de la Vie Sociale, le mardi 15 octobre 2024, au sein de l'espace vie sociale et animation, à partir de 14h30.

- 2- Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical, durant leur temps de présence au sein de l'Institution. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. Cette mesure concerne toutes les unités de vie. Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 3- Une surveillance médicale, infirmière et psychologique des habitants (7jours/7 et 24h/24) a été renforcée.

- 4- Les sorties des habitants, déclarés positifs à la COVID-19 et confinés, sont suspendues jusqu'à la levée de leur isolement après avis médical.
- 5- Outre le point précédent, les sorties en famille des habitants sont toujours possibles.
- 6- En cas de symptômes évocateurs de la COVID-19, il convient de reporter la visite à votre proche ou parent.
- 7- **Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- 8- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein des unités de vie. Par contre, les activités transversales des unités de vie faisant l'objet d'un cluster sont suspendues avec les autres unités de vie (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...).
- 9- Le port du masque est obligatoire pour les familles et proches au sein de l'Espace Vie Sociale et Animation, des salles de restaurant, des salons. De facto, **les cafés, thés et autres boissons chaudes sont désormais réservés aux seuls habitants.**
- 10- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont maintenues.
- 11- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des habitants, des familles et du personnel.
- 12- Des équipements de protection individuelle (sur-blouse, masque, gants...), à l'attention des personnels et des familles des habitants déclarés positifs à la COVID-19 sont mis à disposition dans chaque Unité de vie et doivent être portés pour pénétrer dans les logements des personnes atteintes.
- 13- Les mesures de prévention appliquées quotidiennement par les personnels au sein de l'établissement sont rappelées :
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

Appelant à la responsabilisation de chacun, maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social si essentiel pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- Madame CHEVALIER Laëtitia, Direction de l'autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Habitants – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – CSE – Tous Services – Chrono

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 1